



Rapport de gestion Pour le trimestre clos le 28 février 2013

Généralités

Le présent rapport de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») de Groupe d'Alimentation MTY inc. (« MTY ») fournit de l'information additionnelle et devrait être lu de pair avec les états financiers consolidés et notes annexes et le plus récent rapport annuel, soit celui de l'exercice clos le 30 novembre 2012.

Dans le présent rapport de gestion, l'acronyme « MTY » et les expressions « Groupe d'Alimentation MTY inc. » ou « la Société » désignent, selon le cas, Groupe d'Alimentation MTY inc. et ses filiales ou Groupe d'Alimentation MTY inc. ou l'une de ses filiales.

Les états financiers consolidés contenus dans ce rapport intermédiaire n'ont pas été examinés par les auditeurs externes de MTY.

Les renseignements et données présentés dans ce rapport de gestion ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et aux interprétations actuellement publiées et en vigueur qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Ce rapport de gestion est arrêté au 4 avril 2013. De l'information supplémentaire sur MTY, y compris ses plus récents rapports annuels et trimestriels, ainsi que des communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de SEDAR, www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion et notamment, sans s'y restreindre, les rubriques intitulées « Aperçu », « Chiffre d'affaires d'établissements comparables », « Éléments de passif éventuels » et « Événements postérieurs », renferment des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à certains aspects des perspectives d'affaires de la Société au cours de l'exercice 2013. Ils comprennent également d'autres assertions qui ne réfèrent pas à des faits historiques distinctement vérifiables. Nous formulons un énoncé prospectif lorsque nous utilisons ce que nous savons et prévoyons aujourd'hui pour faire un commentaire à propos de l'avenir. Les énoncés prospectifs peuvent renfermer des mots tels hypothèse, but, conseil, intention, objectif, aperçu et stratégie, ou employer à divers temps, notamment au conditionnel ou au futur, des verbes tels viser, anticiper, croire, s'attendre à, planifier, projeter, rechercher, cibler, s'efforcer, pouvoir ou devoir. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés en vertu des dispositions d'exonération prévues par les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

À moins d'indication à l'effet contraire de notre part, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion décrivent nos prévisions au 4 avril 2013 et, par conséquent, sont sujets à changement

après cette date. Nous ne nous engageons d'aucune façon à actualiser ou à réviser un énoncé prospectif, que ce soit à la suite d'une information nouvelle, d'événements futurs ou autrement, et déclinons toute obligation à cet égard si ce n'est en vertu des exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et risques intrinsèques. Ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui soulèvent la possibilité que les résultats ou événements réels diffèrent substantiellement de nos attentes implicites ou explicites ou que nos perspectives d'affaires, nos objectifs, nos plans et nos priorités stratégiques ne se réalisent pas. En conséquence, nous ne pouvons garantir qu'un énoncé prospectif se concrétisera et nous vous invitons à ne pas accorder une confiance indue à nos énoncés prospectifs. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs sont formulés afin d'informer sur les priorités stratégiques actuelles, les attentes et les plans de la direction. Ils visent à permettre aux investisseurs et à d'autres d'obtenir une meilleure compréhension de nos perspectives d'affaires et de notre milieu d'exploitation. Les lecteurs sont avisés, cependant, que cette information peut être inappropriée à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans ce rapport de gestion sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses que nous considérons raisonnables au 4 avril 2013. Veuillez vous reporter, en particulier, à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une description de certaines des hypothèses clés, tant économiques et opérationnelles que de marché, que nous avons utilisées dans la rédaction des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport. Si nos hypothèses se révèlent imprécises, nos résultats réels pourraient s'écarter de façon importante de nos attentes.

À moins d'indication contraire aux présentes, les priorités stratégiques, les perspectives d'affaires et les hypothèses décrites dans le rapport de gestion antérieur demeurent essentiellement les mêmes.

Des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels s'écarteraient substantiellement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs susmentionnés et d'autres contenus dans ce rapport de gestion. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, l'intensité des activités concurrentielles et leur incidence sur notre capacité d'attirer la clientèle; notre capacité d'obtenir des emplacements avantageux et de renouveler nos baux actuels à des taux acceptables; l'arrivée de concepts étrangers; notre capacité d'attirer de nouveaux franchisés; les changements en matière de goûts de la clientèle, de tendances démographiques et quant à l'attrait de nos concepts; les changements à l'égard des profils d'achalandage ainsi que des coûts et taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux; la conjoncture économique et financière générale; les niveaux de confiance et de dépenses du consommateur; la demande et les prix de nos produits; notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies et plans de manière à générer les profits attendus; les situations affectant la capacité de tiers fournisseurs de nous procurer des produits et services essentiels; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre; la volatilité des marchés de valeurs; les contraintes opérationnelles ainsi que l'occurrence d'épidémies, de pandémies et d'autres risques pour la santé.

Les facteurs de risque ci-dessus et d'autres qui pourraient donner lieu à des résultats ou événements substantiellement différents des attentes explicites ou implicites formulées dans nos énoncés prospectifs sont commentés dans le présent rapport de gestion.

Nous avertissons le lecteur que les risques décrits ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de nous affecter. Des incertitudes et risques additionnels que nous ne connaissons pas pour l'instant ou que nous jugeons présentement négligeables peuvent aussi avoir un effet préjudiciable sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

À moins d'indication contraire de notre part, les énoncés prospectifs ne rendent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments spéciaux, ou de quelque disposition, monétisation, fusion, acquisition, autre regroupement d'entreprises ou autre opération qui peuvent être annoncés ou peuvent survenir après le 4 avril 2013. L'impact financier de telles opérations et d'éléments

non récurrents ou spéciaux peut être complexe et dépend des particularités de chaque cas. En conséquence, nous ne pouvons décrire l'impact prévu de façon concrète ou comme nous le faisons des risques connus ayant une incidence sur notre entreprise.

Respect des normes internationales d'information financière

À moins d'indication contraire, les renseignements financiers présentés ci-après, y compris les valeurs tabulaires, sont libellés en dollars canadiens et préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »).

MTY utilise comme indicateur le résultat avant impôts, intérêts sur la dette à long terme et amortissements (« BAIIA ») parce qu'il permet à la direction d'évaluer la performance opérationnelle de la Société. La Société présente également le chiffre d'affaires des établissements comparables, qui est défini comme le volume comparatif des ventes générées par des établissements ouverts depuis au moins 13 mois ou acquis il y a plus de 13 mois.

Ces indicateurs financiers sont largement reconnus, mais n'ont pas une définition standard au sens des PCGR. En conséquence, il est possible qu'ils ne puissent être comparés au BAIIA et au chiffre d'affaires des établissements comparables présentés par d'autres sociétés. Ces indicateurs non conformes aux PCGR visent à fournir des renseignements additionnels sur la performance de MTY et ils ne devraient pas être considérés isolément ou en lieu et place d'un indicateur conforme aux PCGR.

Nous utilisons ces indicateurs pour évaluer la performance de notre entreprise puisqu'ils reflètent leur opération continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société de satisfaire ses obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans notre industrie. De la même façon, le chiffre d'affaires des établissements comparables fournit une information supplémentaire qui n'a aucun équivalent sous PCGR. Ces indicateurs sont également des facteurs dans la détermination de la rémunération incitative à court terme de certains employés.

Faits saillants d'événements significatifs au cours du trimestre

Il n'y a eu aucun événement significatif au cours du trimestre.

Entreprise principale

MTY franchise et exploite des établissements de restauration rapide sous les bannières suivantes : Tiki-Ming, Sukiyaki, La Crémère, Au Vieux Duluth Express, Carrefour Oriental, Panini Pizza Pasta, Chick'n Chick, Franx Supreme, Croissant Plus, Villa Madina, Cultures, Thai Express, Vanellis, Kim Chi, TCBY, Yogen Früz, Sushi Shop, Koya Japan, Vie & Nam, Tandori, O'Burger, Tutti Frutti, TacoTime, Country Style, Buns Master, Valentine, Jugo Juice, Mr. Sub, Koryo Korean Barbeque et Mr. Souvlaki.

Au 28 février 2013, MTY détenait 2 214 établissements en opération, dont 2 195 étaient franchisés ou faisaient l'objet d'ententes d'exploitation tandis que les 19 autres étaient exploités par MTY.

Les établissements de MTY : i) ont façade sur rue; ii) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les emplacements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent de ventes inférieures à celles d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue. Les bannières Country Style, La Crémère,

TCBY, Sushi Shop, TacoTime, Valentine, Tutti Frutti et Mr. Sub sont surtout établis avec façade sur rue. La Crémère et TCBY sont exploitées essentiellement d'avril à septembre tandis que les autres bannières le sont l'année durant.

MTY a développé plusieurs concepts de restauration rapide. Tiki-Ming (cuisine chinoise) a été sa première bannière, suivie de Sukiyaki (délices de la table japonaise), Franx Supreme (hotdogs/hamburgers), Panini Pizza Pasta, Chick'nChick, Caféràma, Villa Madina, Carrefour Oriental, Kim Chi, Vie & Nam, Tandori et O'Burger.

D'autres bannières se sont ajoutées à la suite d'acquisitions successives, notamment :

- En 1999, 18 établissements de la chaîne Fontaine Santé/Veggirama;
- En 2001, 74 établissements de la chaîne La Crémère;
- En 2002, 20 établissements de la chaîne Croissant Plus;
- En 2003, 24 établissements de la chaîne Cultures;
- En mai 2004, six établissements de la chaîne Thai Express;
- En juin 2004, 103 établissements de la chaîne Vanellis; et
- En septembre 2005, 91 établissements de The Country's Best Yogurt (« TCBY »), de concert avec les droits de franchise maîtresse canadienne.
- Le 1er avril 2006, les droits de franchise exclusifs de Yogen FrüzMC au Canada et son réseau de 152 établissements existants;
- Le 1er septembre 2006, la bannière Sushi Shop, ses 42 franchises et 5 établissements corporatifs;
- Le 19 octobre 2006, la bannière Koya Japan, ses 24 franchises et un établissement corporatif;
- Le 1er septembre 2007, 15 franchises existantes de la bannière Sushi Shop, acquises d'un groupe d'investisseurs;
- Le 15 septembre 2008, la bannière Tutti Frutti et ses 29 établissements qui desservent la clientèle du petit-déjeuner et du lunch;
- Le 31 octobre 2008, les droits de franchisage canadiens de TacoTime qui, à la date d'acquisition, exploitait 117 restaurants dans l'ouest canadien;
- Le 1er mai 2009, les actions en circulation de Country Style Food Services Holdings Inc., de même que les 480 établissements exploités par ses filiales;
- Le 16 septembre 2010, les actions en circulation de Groupe Valentine inc. et son réseau de 95 établissements, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 1er septembre 2010;
- Le 24 août 2011, l'actif de Jugo Juice International Inc., dont 136 établissements en opération à la date de clôture, transaction entrée en vigueur rétroactivement au 18 août 2011;
- Le 1er novembre 2011, l'actif de Mr. Submarine Limited, dont 338 établissements en opération à la date de clôture;
- Le 10 novembre 2011, l'actif de Koryo Korean BBQ Franchise Corp., dont 20 établissements en opération à la date effective de clôture, la transaction entrant en vigueur rétroactivement au 1er novembre 2011;
- Le 26 septembre 2012, les actifs de Mr. Souvlaki Ltd., dont 14 établissements en opération à la date de clôture de la transaction.

MTY détient également une entente exclusive de développement régional avec Restaurant Au Vieux Duluth afin de développer et sous-franchiser les restaurants à service rapide Au Vieux Duluth Express en Ontario et au Québec.

Les produits rattachés aux franchises proviennent des redevances de franchisage, des droits de franchise initiaux, des ventes de projets clés en main, des loyers, de la location d'enseignes, des apports des fournisseurs et des ventes d'autres biens et services aux franchisés. Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société comprennent les recettes qu'ils génèrent. Les charges

d'exploitation relatives au franchisage incluent les salaires, les frais d'administration associés aux franchisés actuels et nouveaux, les charges liées au développement de nouveaux marchés, les frais de préparation de projets clés en main, le loyer ainsi que les fournitures et équipements vendus aux franchisés. Les charges relatives aux établissements appartenant à la Société comprennent leurs coûts d'exploitation.

MTY tire des revenus de l'entreprise de transformation des aliments mentionnée aux présentes. L'usine transforme divers produits qui vont des ingrédients et des plats prêts-à-servir vendus aux restaurants ou à d'autres usines de transformation, aux plats pour micro-ondes vendus chez des détaillants. La majorité des rentrées de l'usine proviennent de la vente de ses produits à des distributeurs et détaillants.

La Société tire également des revenus de son centre de distribution situé sur la rive sud de Montréal. Celui-ci dessert principalement les franchisés des bannières Valentine et Franx Supreme, à qui il offre une large gamme des produits nécessaires à l'exploitation quotidienne des restaurants.

Description d'acquisitions récentes

Le 26 septembre 2012, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition de la plupart des actifs de Mr. Souvlaki Ltd. pour une contrepartie totale s'élevant à 0,9 million \$. À la date de clôture, 14 établissements Mr. Souvlaki étaient en opération, tous franchisés. MTY a effectué, sur le prix d'acquisition, des retenues de garantie.

Informations annuelles choisies

	Exercice terminé 30 novembre 2012	Exercice terminé 30 novembre 2011	Exercice terminé 30 novembre 2010 (1)
Actifs	136 561 \$	115 628 \$	92 490 \$
Passifs à long-terme	2 575 \$	9 309 \$	862 \$
Produits	96 220 \$	78 358 \$	66 886 \$
Bénéfice avant impôts et participations ne donnant pas le contrôle	30 517 \$	22 495 \$	22 304 \$
Résultat net et résultat global attribuable aux propriétaires	22 054 \$	16 520 \$	15 447 \$
Bénéfice par action, de base	1,15 \$	0,85 \$	0,81 \$
Bénéfice par action, dilué	1,15 \$	0,85 \$	0,81 \$
Dividende versé sur les actions ordinaires	4 206 \$	3 442 \$	860 \$
Dividende par action ordinaire	0,220 \$	0,180 \$	0,045 \$
Nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567	19 120 567
Nombre moyen pondéré quotidien dilué d'actions ordinaires	19 120 567	19 120 567	19 120 567

(1) L'information sélective présentée pour l'exercice terminé le 30 novembre 2010 a été comptabilisée en fonction des PCGR canadiens et ne rend pas compte de l'effet de l'adoption des IFRS.

Résumé de l'information trimestrielle

En milliers \$	Trimestres clos en							
	Mai 2011	Août 2011	Novembre 2011	Février 2012	Mai 2012	Août 2012	Novembre 2012	Février 2013
Produits	18 629 \$	19 852 \$	23 116 \$	21 945 \$	23 689 \$	24 239 \$	26 347 \$	22 628 \$
Résultat net et résultat global attribuables aux propriétaires	3 583 \$	4 388 \$	4 733 \$	4 392 \$	5 283 \$	6 129 \$	6 263 \$	5 635 \$
Par action	0,19 \$	0,23 \$	0,25 \$	0,23 \$	0,28 \$	0,32 \$	0,33 \$	0,29 \$
Par action, dilué	0,19 \$	0,23 \$	0,25 \$	0,23 \$	0,28 \$	0,32 \$	0,33 \$	0,29 \$

Résultat d'exploitation du premier trimestre clos le 28 février 2013

Produits

Durant le premier trimestre de notre exercice 2013, les produits d'exploitation de la Société se sont accrus de 3% pour atteindre 22,6 millions \$. Les produits des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	28 février 2013 (millions \$)	29 février 2012 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	16,7	15,5	8%
Établissements appartenant à la Société	2,4	3,3	(27%)
Distribution	1,3	1,3	2%
Transformation des aliments	2,3	2,0	14%
Transactions intersociétés	(0,1)	(0,1)	S/O
Produits d'exploitation totaux	22,6	21,9	3%

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, les produits provenant des établissements franchisés se sont accrus de 8%. Plusieurs facteurs ont contribué à cette augmentation, entre autres :

	Millions \$
Produits, 1 ^{er} trimestre de 2012	15,5
Diminution des flux de rentrées récurrents	(0,1)
Augmentation des projets clés en main, des ventes de fournitures aux franchisés et des revenus de location	0,4
Augmentation des droits de franchise initiaux	0,6
Autres variations non significatives	0,3
Produits, 1^{er} trimestre de 2013	16,7

Au premier trimestre de l'exercice 2013, la Société a bénéficié de la vente de licences maîtresses pour trois de ses bannières et de revenus accrus de restaurants qui ont été construits ou qui sont en construction à la fin de la période. Les produits tirés de la vente de licences maîtresses sont inclus avec les droits de franchise initiaux.

Les produits rattachés aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 27% pour s'établir à 2,4 millions \$ au cours du trimestre. Cette diminution est due à la diminution nette de 6 établissements classifiés entités ad hoc.

L'usine de transformation des aliments de la Société a dégagé des produits de 2,3 million \$ au cours du trimestre, une hausse de 14% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la production de nouveaux produits alimentaires.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2013, les charges d'exploitation ont diminué de 5% pour s'établir à 13,8 millions \$, comparativement à 14,6 millions \$ pour la même période de l'exercice 2012. Les charges d'exploitation des quatre segments commerciaux se répartissent comme suit :

	28 février 2013 (millions \$)	29 février 2012 (millions \$)	Variation
Activités reliées aux franchises	7,8	8,1	(4%)
Établissements appartenant à la Société	2,6	3,4	(25%)
Distribution	1,2	1,2	(0%)
Transformation des aliments	2,3	2,0	19%
Transactions intersociétés	(0,1)	(0,1)	S/O
Charges d'exploitation totales	13,8	14,6	(5%)

Les charges d'exploitation attribuables aux activités de franchisage ont diminué de 0,3 millions \$ au premier trimestre de 2013 comparativement à la même période l'an dernier. La décroissance est principalement due aux efforts continus de la Société à contrôler ses coûts d'opération efficacement.

Au cours de la période, les charges relatives aux établissements appartenant à la Société ont diminué de 0,9 million \$ et les charges relatives à la transformation des aliments se sont accrues de 19%, pour les raisons décrites dans la section Produits ci-haut.

Résultat avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

Trimestre clos le 28 février 2013						
(En millions)	Franchises	Établissements appartenant à la Société	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	16,68 \$	2,45 \$	1,30 \$	2,29 \$	(0,09) \$	22,63 \$
Charges	7,76 \$	2,58 \$	1,22 \$	2,35 \$	(0,09) \$	13,83 \$
BAIIA*	8,92 \$	(0,13) \$	0,08 \$	(0,06) \$	0,00 \$	8,80 \$
BAIIA en tant que % des produits	53%	S/O	6%	S/O	S/O	39%

Trimestre clos le 29 février 2012						
(En millions)	Franchises	Établissements appartenant à la Société	Distribution	Transformation	Consolidation	Total
Produits	15,46 \$	3,35 \$	1,27 \$	2,01 \$	(0,14) \$	21,95 \$
Charges	8,08 \$	3,44 \$	1,21 \$	1,97 \$	(0,14) \$	14,56 \$
BAIIA*	7,38 \$	(0,09) \$	0,06 \$	0,04 \$	0,00 \$	7,38 \$
BAIIA en tant que % des produits	48%	S/O	5%	2%	S/O	34%

Le BAIIA (résultat avant impôts, intérêts et amortissements) n'est pas un indicateur de rentabilité reconnu par les IFRS. En conséquence, il pourrait ne pas être comparable à des indicateurs similaires présentés par d'autres sociétés.

* Le BAIIA se définit comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation. Voir la conciliation du BAIIA au Bénéfice avant impôt à la page 10.

Le BAIIA s'est accru de 19%, passant de 7,4 millions \$ au premier trimestre de l'exercice 2012 à 8,8 millions \$ au trimestre clos le 28 février 2013.

Durant le trimestre, les opérations de franchisage ont apporté 8,9 millions \$ au BAIIA, une hausse de 21% par rapport aux résultats de la même période de 2012. La vente de trois licences maîtresses a compté pour environ la moitié de cette croissance, alors que la mise en place à la fin de 2012 de mesures visant à contrôler les coûts d'opération de la Société a aussi contribué à la croissance du BAIIA au premier trimestre de 2013.

Ces deux facteurs ont contribué à la croissance du BAIIA exprimé en pourcentage des produits, qui a atteint 53% au premier trimestre.

Le BAIIA provenant d'établissements appartenant à la Société a légèrement fléchi au premier trimestre, principalement en raison de la reprise de certains établissements moins performants à la fin de l'exercice 2012.

L'usine de transformation des aliments a apporté un BAIIA légèrement négatif au cours du premier trimestre de l'exercice 2013, principalement en raison des coûts liés à la mise en place de nouvelles gammes de produits pour des ententes conclues à la fin de 2012.

Résultat

Pour le trimestre clos le 28 février 2013, MTY a déclaré un résultat net et un résultat global attribuables aux propriétaires en croissance de 28%, s'élevant à 5,6 millions \$ ou 0,29 \$ par action (0,29 \$ sur une base diluée), comparativement à 4,4 millions \$ ou 0,23 \$ par action (0,23 \$ sur une base diluée) pour la même période du dernier exercice.

Cette croissance est principalement attribuable à la vente de trois licences maîtresses ainsi qu'à la réduction des coûts d'opération résultant de mesures efficaces de contrôle des coûts.

Calcul du bénéfice avant impôt, intérêts et amortissement (BAIIA)

(en milliers de dollars)

	Trimestre clos le 28 février, 2013	Trimestre clos le 29 février, 2012
Bénéfice avant impôt	7 697	6 163
Amortissement ó immobilisations corporelles	253	295
Amortissement ó immobilisations incorporelles	973	961
Intérêts sur la dette à long terme	78	73
Gains (pertes) de change	(46)	40
Produits d'intérêts	(143)	(50)
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(9)	(102)
BAIIA	8 803	7 380

Autres produits et charges

Le profit à la cession d'immobilisations corporelles, qui résulte de la vente d'établissements appartenant à la Société, ont diminué à 0,0 million \$ comparativement à un profit de 0,1 million \$ réalisé au premier trimestre de 2012. Le profit réalisé en 2012 était attribuable à la vente de deux établissements.

Impôts sur le résultat

Exprimée en pourcentage du résultat avant impôts, la provision pour impôt a diminué de 2,6% au premier trimestre de 2013 comparativement à la même période en 2012. Certains éléments non récurrents avaient affecté négativement l'impôt au premier trimestre de 2012.

Obligations contractuelles et dette à long terme

Les obligations liées à la dette à long terme et aux loyers minima des contrats de location qui ne font pas l'objet d'un contrat de sous-location sont les suivantes :

Pour les 12 mois se terminant (en milliers de \$)	Dette à long terme*	Engagements de location nets	Obligations contractuelles totales
En février 2014	7 261 \$	2 787 \$	10 048 \$
En février 2015	287 \$	2 865 \$	3 152 \$
En février 2016	- \$	2 432 \$	2 432 \$
En février 2017	- \$	2 158 \$	2 158 \$
En février 2018	- \$	1 780 \$	1 780 \$
Solde des engagements	- \$	6 339 \$	6 339 \$
	7 548 \$	18 361 \$	25 909 \$

* Les montants présentés sont les montants totaux payables à échéance et ne sont donc pas actualisés. Pour connaître les engagements totaux, veuillez vous reporter aux états financiers consolidés intermédiaires résumés du trimestre clos le 28 février 2013.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêts, un prêt bancaire utilisé pour financer l'acquisition de l'usine de transformation des aliments en décembre 2010, ainsi que des actions privilégiées obligatoirement rachetables, émises en faveur d'un actionnaire minoritaire d'une filiale.

Le prêt bancaire contracté pour financer l'acquisition de l'usine de transformation des aliments a été classé aux éléments courants à la fin du premier trimestre parce que deux conditions restrictives n'avaient pas été respectées au 28 février 2013.

Outre ce qui précède, la Société a conclu des ententes avec des fournisseurs pour l'achat de grains de café, de blé, de sucre et de shortening qui doivent être livrés entre mars 2013 et décembre 2013. L'engagement total s'élève à 1,3 million \$.

En ce qui concerne les éléments susmentionnés, la Société a conclu des contrats afin de minimiser les conséquences de la fluctuation des changes. L'engagement total à cet égard s'élève à environ 0,3 million \$.

Liquidité et ressources financières

La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 35,4 millions \$ au 28 février 2013, une hausse de 2,3 millions \$ par rapport à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements temporaires détenus à la fin de notre exercice 2012. Cette hausse est attribuable aux forts flux de trésorerie générés par nos activités au cours du trimestre; ceux-ci ont par ailleurs été diminués en raison du paiement de soldes d'impôts relatifs à notre exercice 2012.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont élevés à 4,1 millions \$ au cours des trois premiers mois de notre exercice 2013. Si l'on exclut la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ainsi que des impôts et intérêts versés, nos activités ont généré des flux de trésorerie s'élevant à 10,0 millions \$, comparativement à 8,7 millions \$ en 2012, ce qui représente une croissance de 16%. Cette croissance est principalement attribuable à la hausse du BAIIA décrite ci-haut.

À court terme, la direction continuera à ouvrir de nouveaux établissements qui seront financés par de nouveaux franchisés. MTY poursuivra ses démarches en vue de vendre certains des établissements qui lui appartiennent actuellement et recherchera de nouvelles occasions d'acquérir d'autres réseaux de franchises. Elle dispose d'une marge de crédit de 10,0 millions \$ qui demeure inutilisée au 28 février 2013. Cette facilité, lorsqu'elle est utilisée, porte intérêt au taux préférentiel annuel de la banque majoré d'au plus 0,5%, la majoration étant établie en fonction du ratio dette consolidée/BAIIA de la Société.

Les flux de trésorerie générés par nos activités d'exploitation sont généralement placés dans des comptes d'épargne à rendement élevé ou dans des certificats de placement garanti jusqu'à ce que des fonds soient requis.

État de la situation financière

À la fin du premier trimestre, les débiteurs s'élevaient à 11,9 millions \$, comparativement à 13,6 millions \$ à la fin de l'exercice 2012, une baisse associée surtout à la nature saisonnière de certaines activités ainsi qu'à une baisse des débiteurs relatifs aux projets clé en main. La provision pour créance douteuse s'est accrue de 0,1 million \$ depuis le 30 novembre 2012, principalement en raison de l'environnement imprévisible dans lequel évoluent certains de nos franchisés, qui rend le recouvrement des sommes dues incertain.

Les créiteurs (comptes fournisseurs) ont également diminué, passant de 13,4 millions \$ au 30 novembre 2012 à 10,9 millions \$ à la fin du premier trimestre. Cette décroissance est attribuable à la nature saisonnière de certaines activités, et varie donc plus ou moins au même rythme que les débiteurs.

Les provisions, qui comprennent les montants estimés nécessaires à la résolution de litiges et différends, d'établissements fermés et de passifs reliés aux programmes de fidélité et de cartes-cadeaux se sont accrues de 0,2 millions \$, pour s'établir à 2,5 millions \$. Cette augmentation est due à une provision additionnelle pour un établissement fermé. La provision relative aux établissements fermés représente les montants estimés nécessaires à la terminaison des baux pour des établissements fermés ou moins performants.

Les produits différés consistent en des apports des fournisseurs qui sont acquis en fonction des volumes de consommation et comprennent des droits de franchise initiaux qui seront versés lorsque la quasi-totalité des services initiaux auront été rendus. Le solde au 28 février 2013 à 3,2 millions \$, une hausse de 1,0 million \$ par rapport au solde de fin d'exercice. Cette augmentation résulte des augmentations des droits de franchise initiaux différés ainsi que des apports de fournisseurs; les droits de franchise initiaux dépendent du niveau des activités et livraisons pendant une certaine période, alors que les apports de fournisseurs ont été affectés par la réception de sommes importantes au cours du premier trimestre. Ces sommes seront constatées aux produits lorsqu'elles seront réalisées.

La dette à long terme comprend des retenues de garantie sur acquisitions ne portant pas intérêts, des prêts bancaires contractés par une filiale pour financer une acquisition et des actions privilégiées obligatoirement rachetables en faveur d'un actionnaire minoritaire d'une filiale. Des remboursements de capital de 0,1 million \$ ont été effectués sur l'emprunt bancaire d'une filiale. Il n'y a pas eu d'émissions depuis le début de l'exercice.

Un tiers des actions privilégiées seront rachetées annuellement, à une valeur qui dépend du rendement d'une filiale. La direction s'attend à ce que la valeur des actions privilégiées au moment du rachat soit d'environ 100 000 \$.

D'autres renseignements sur les éléments ci-dessus de l'état de la situation financière se trouvent dans les notes annexes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés au 28 février 2013.

Capital-actions

Il n'y a eu aucune émission d'actions durant le trimestre clos le 28 février 2013. Au 4 avril 2013, 19 120 567 actions ordinaires de MTY étaient en circulation.

Renseignements sur les établissements

Les établissements de MTY : i) se trouvent dans les foires alimentaires et les centres commerciaux; ii) ont façade sur rue; et iii) se présentent sous une forme non traditionnelle dans des stations-services, des dépanneurs, des cinémas et des parcs d'attractions ainsi qu'en d'autres lieux ou dans des parcs commerciaux. Les établissements non traditionnels sont typiquement plus petits, exigent un moindre investissement et génèrent des revenus inférieurs à ceux d'établissements établis dans les centres commerciaux, les foires alimentaires ou avec façade sur rue.

	Nombre d'établissements Trimestre clos en février 2013	Nombre d'établissements Trimestre clos en février 2012
Franchises au début de l'exercice	2 179	2 233
Établissements appartenant à la Société au début de l'exercice	20	30
Acquis au cours de l'exercice	-	-
Ouverts durant l'exercice		
Centre commercial	13	10
Emplacement avec façade sur rue	12	8
Non traditionnel	15	12
Fermés durant l'exercice		
Centre commercial	(3)	(9)
Emplacement avec façade sur rue	(10)	(8)
Non traditionnel	(12)	(44)
Total à la fin de l'exercice	2 214	2 232
Franchises à la fin de l'exercice	2 195	2 206
Établissements appartenant à la Société à la fin de l'exercice	19	26
Total à la fin de l'exercice	2 214	2 232

Durant le trimestre clos le 28 février 2013, la Société a ajouté 15 établissements à son réseau, comparativement à une diminution nette de 31 établissements au cours de la même période en 2012. Cette variance est principalement due à la perte d'un contrat en 2012 qui a résulté en une perte de 28 établissements non-traditionnels générant de faibles volumes d'affaires.

À la fin de la période, 19 établissements appartenaient à la Société, une diminution nette de sept établissements. Au cours de la période, deux établissements appartenant à la Société ont été vendus, trois se sont ajoutés et deux ont fermé leurs portes.

Au 28 février 2013, deux établissements d'essai étaient exploités, tous deux exclus des données présentées ci-dessus.

Le tableau qui suit présente la répartition des établissements de MTY selon leur emplacement et leurs ventes à l'échelle du groupe :

Type d'emplacement	% du nombre d'établissements au		% des ventes à l'échelle du groupe pour le trimestre clos le	
	28 février 2013	29 février 2012	28 février 2013	29 février 2012
Centre commercial et foire alimentaire	38%	37%	51%	49%
Façade sur rue	36%	37%	39%	41%
Forme non traditionnelle	26%	26%	10%	10%

La répartition géographique des établissements de MTY et de leurs ventes à l'échelle du groupe est la suivante :

Situation géographique	% du nombre d'établissements au		% des ventes à l'échelle du groupe pour le trimestre clos le	
	28 février 2013	29 février 2012	28 février 2013	29 février 2012
Ontario	46%	47%	35%	37%
Québec	28%	27%	33%	32%
Ouest du Canada	20%	20%	25%	25%
Maritimes	2%	2%	2%	1%
Internationale	4%	4%	5%	5%

Ventes totales du réseau

Les ventes totales du réseau pour le trimestre clos le 28 février 2013 ont décliné de 1,1% comparativement à la même période en 2012. Elles ont atteint 161,4 millions \$ au cours de la période, comparativement à 163,2 millions \$ en 2012.

La baisse est principalement attribuable à la journée supplémentaire en 2012, due à l'année bissextile. Cette journée supplémentaire correspond à environ 1,8 millions \$ en ventes pour le réseau.

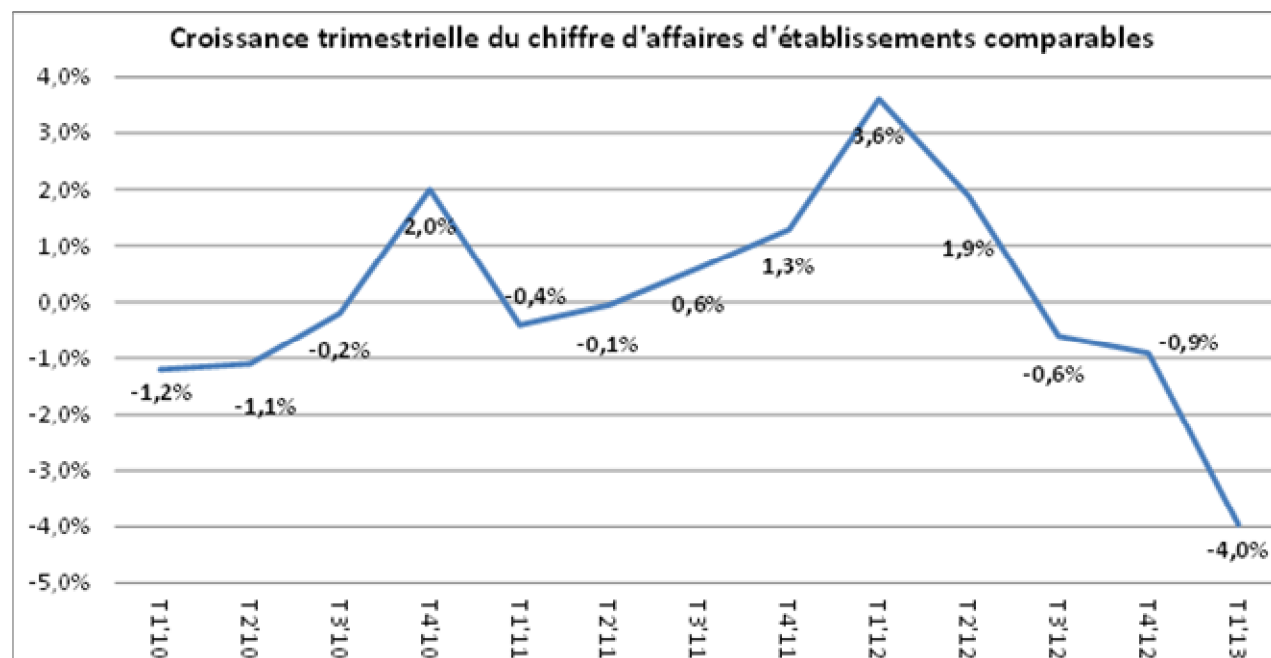
Les ventes totales du réseau incluent les ventes réalisées par les établissements appartenant à la Société et les établissements franchisés, mais excluent celles réalisées par le centre de distribution ou par l'usine de transformation des aliments.

Chiffre d'affaires d'établissements comparables

Au cours du trimestre clos le 28 février 2013, le chiffre d'affaires d'établissements comparables a reculé de 4,0%. Plusieurs facteurs expliquent cette décroissance, incluant les suivantes :

- L'année 2012 était une année bissextile; la journée additionnelle explique environ un tiers de la décroissance;
- L'environnement du commerce au détail continue d'être difficile au Canada, plus spécifiquement en Ontario et au Québec, où sont réalisées environ 68% des ventes de nos établissements;
- Le premier trimestre de 2012 fut anormalement chaud, avec des chutes de neige moins importantes que la normale; en comparaison, l'année 2013 a été marquée par des conditions climatiques plus difficiles en décembre et en février, ce qui a affecté nos ventes de façon négative.

Le graphique qui suit présente les données trimestrielles sur l'évolution du chiffre d'affaires d'établissements comparables au cours des 13 derniers trimestres :



Options sur actions

Aucune option sur action n'a été émise ou levée durant la période. Au 28 février 2013, aucune option sur action n'était en circulation.

Saisonnalité

Les résultats d'exploitation de la période intermédiaire ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice entier. La Société s'attend à ce que la saisonnalité ne constitue pas un facteur important de la variation trimestrielle de ses résultats. Le chiffre d'affaires à l'échelle du groupe varie de façon saisonnière; durant janvier et février, les ventes sont historiquement inférieures à la moyenne à cause du climat; elles sont historiquement supérieures à la moyenne de mai à août. Cette situation est généralement associée à un plus grand achalandage dans les établissements ayant façade sur rue, à des ventes supérieures des établissements saisonniers qui ne sont ouverts que durant les mois d'été et à des ventes supérieures des établissements situés dans des centres commerciaux. Les ventes des établissements situés dans des centres commerciaux sont également supérieures à la moyenne en décembre, durant la période du magasinage des Fêtes.

Éléments de passif éventuels

La Société est impliquée dans des poursuites, litiges et différends relatifs à ses activités commerciales actuelles dont l'issue ne peut être établie. La direction croit que ces poursuites, litiges et différends n'auront pas de conséquences significatives sur les états financiers de la Société.

Sûreté

La Société a produit une sûreté sous la forme d'une lettre de crédit d'un montant de 45 000 \$.

Risques et incertitudes

La Société dispose d'un certain nombre de concepts variés, diversifiés quant à leurs types d'emplacements et quant à leur répartition géographique à travers le Canada. Néanmoins, des changements touchant aux tendances démographiques, aux profils d'achalandage et aux taux d'occupation des centres commerciaux et tours de bureaux, de même que le type, le nombre et la localisation de restaurants concurrents peuvent affecter ses résultats. De plus, des facteurs tels l'innovation, des coûts accrus des aliments, de la main-d'œuvre et des avantages sociaux, les coûts d'occupation et la disponibilité de dirigeants expérimentés et de salariés horaires peuvent avoir des incidences préjudiciables sur la Société. Des préférences et des profils de dépenses discrétionnaires variables chez les consommateurs pourraient obliger la Société à modifier ou à discontinuer des concepts ou des menus et de là, entraîner une réduction de ses profits et de ses revenus d'exploitation. Même si la Société arrivait à concurrencer avec succès d'autres sociétés de restauration offrant des concepts similaires, elle pourrait être forcée d'apporter des changements à un ou plusieurs de ses concepts pour répondre à des changements en matière de goûts ou de profils de restauration chez les consommateurs. Si la Société modifie un concept, elle peut perdre des clients additionnels qui ne préfèrent pas ce nouveau concept et son menu; elle peut aussi être incapable d'attirer un nouvel achalandage suffisant à générer le revenu nécessaire pour rendre ce concept rentable. De la même façon, après avoir modifié son concept, la Société peut se retrouver avec des concurrents différents ou supplémentaires face à la clientèle visée et pourrait être incapable de les concurrencer avec succès. La réussite de la Société dépend aussi de nombreux facteurs ayant une incidence sur les dépenses discrétionnaires du consommateur, dont la conjoncture économique, le revenu disponible du consommateur et son niveau de confiance. Des changements préjudiciables touchant ces facteurs pourraient réduire l'achalandage ou imposer des limites pratiques sur les prix, l'un et l'autre étant susceptibles de réduire les ventes et les résultats d'exploitation.

La croissance de MTY est tributaire du maintien du groupe de franchises actuel, lequel est assujéti au renouvellement des baux existants à des taux acceptables et à la capacité de MTY de poursuivre son expansion. Pour cela, la Société doit obtenir des emplacements et des conditions de location convenables pour ses établissements, recruter des franchisés qualifiés, augmenter le chiffre d'affaires d'établissements comparables et réaliser des acquisitions. Le temps, l'énergie et les ressources nécessaires à l'intégration des entreprises acquises au groupe et à la culture de MTY peuvent aussi avoir une incidence sur ses résultats.

Arrangements hors-bilan

MTY n'a aucun arrangement hors-bilan.

Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation. Les transactions entre la Société et d'autres parties liées sont présentées ci-dessous.

Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux dirigeants au cours de la période :

(en milliers)

	Période close le	
	28 février 2013	29 février 2012
Avantages à court terme	199 \$	139 \$
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements fondés sur des actions et autres avantages à long terme	Néant	Néant
Jetons de présence des administrateurs	11 \$	11 \$
Rémunération totale des principaux dirigeants	210 \$	150 \$

Les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de l'exploitation et le chef de la direction financière de la Société. La rémunération des administrateurs et des membres clés du personnel de gestion est déterminée par le conseil d'administration en fonction du rendement individuel et des tendances du marché.

L'augmentation de la rémunération des principaux dirigeants résulte principalement de la répartition des rôles de chef de l'exploitation et de chef de la direction financière en deux fonctions distinctes.

En raison du nombre élevé de ses actionnaires, aucune partie n'exerce le contrôle ultime de la Société. Le principal actionnaire de la Société est son chef de la direction, qui contrôle 26 % des actions en circulation.

La Société verse également des avantages salariaux à des personnes liées aux principaux dirigeants mentionnés ci-dessus. Leur rémunération totale de l'exercice a été la suivante :

(en milliers)

	Période close le	
	28 février 2013	28 février 2013
Avantages à court terme	80 \$	98 \$
Avantages postérieurs à l'emploi, paiements fondés sur des actions et autres avantages à long terme	Néant	Néant
Rémunération totale du personnel lié aux principaux dirigeants	80 \$	98 \$

Une société appartenant à des personnes liées aux principaux dirigeants détient une participation dans deux des filiales de la Société. Aucun dividende n'a été payé à cette société par ces filiales durant la période (néant en 2012), et aucune avance (néant en 2012) n'a été remboursée.

Jugements comptables critiques

Pour appliquer les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés clos le 30 novembre, 2012, la direction doit poser des jugements, formuler des hypothèses et procéder à des estimations à l'égard de la valeur comptable d'un actif et d'un passif qui ne s'impose pas autrement d'elle-même. Ces estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les modifications sont comptabilisées dans la période à laquelle l'estimation a été révisée si elles n'affectent que cette période, ou dans la période de la révision et les périodes ultérieures si les modifications s'appliquent à la fois à la période en cours et aux suivantes.

Jugements d'importance critique lors de l'application des méthodes comptables

À l'exception de ceux qui impliquent des estimations, les jugements d'importance critique qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants présentés dans les états financiers consolidés portent sur les points suivants :

Définition des unités génératrices de trésorerie

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs non financiers, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Pour ce faire, elle doit définir les unités génératrices de trésorerie; celles-ci sont déterminées en fonction des meilleures estimations de la direction quant à la plus petite taille d'un actif ou d'un groupe d'actifs ayant la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Comptabilisation des produits

La direction fonde son jugement sur les critères détaillés présentés dans la norme IAS 18, Produits des activités ordinaires, en matière de comptabilisation des produits tirés de la vente de biens et des contrats de construction; elle examine en particulier si la Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Consolidation des entités ad hoc

Lorsqu'elle détermine quelles sociétés doivent être consolidées, tel qu'il est expliqué ci-dessous, la Société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine qui a le contrôle de fait des entités en question. Ce jugement est réévalué chaque année pour tenir compte des faits les plus récents concernant la situation de chaque entité.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises, la Société doit énoncer des hypothèses et faire des estimations afin de déterminer la répartition du prix d'achat de l'entreprise acquise. À cette fin, la Société doit déterminer la juste valeur à la date d'acquisition des actifs identifiables acquis, y compris les immobilisations incorporelles tels les droits de franchise et les marques de commerce, et des passifs repris. Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous évalués à la date d'acquisition. Ces hypothèses et estimations ont une incidence sur les montants comptabilisés à titre d'actif et de passif dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition. De plus, les durées d'utilité estimées des actifs amortissables acquis, l'identification des immobilisations incorporelles et le calcul des durées d'utilité

indéfinies ou définies des immobilisations incorporelles acquises ont une incidence sur le résultat futur de la Société.

Dépréciation d'actifs non financiers

L'estimation de la valeur recouvrable des actifs de la Société est généralement fondée sur le calcul de leur valeur d'utilité, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la juste valeur moins les coûts de la vente, sauf pour ce qui est de certains actifs des établissements appartenant à la Société, pour lesquels la juste valeur moins les coûts de la vente était plus élevée que la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation de l'équipement de l'établissement.

À l'exception de la valeur des actifs de certains établissements appartenant à la Société et d'une des marques de commerce de la Société, la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») testées était supérieure ou égale à la valeur comptable des actifs. Les estimations des pertes de valeur étaient établies selon un taux d'actualisation de 17 % pour les UGT appartenant à la Société et de 15 % pour les marques de commerce et les droits de franchise. Les taux d'actualisation sont fondés sur des taux avant impôts qui reflètent l'appréciation courante du marché tout en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT.

Ces calculs sont fondés sur notre meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, laquelle s'appuie sur les flux de trésorerie de chaque UGT pour l'exercice précédent, extrapolés afin d'obtenir le rendement futur d'une UGT à la date la plus rapprochée des dates suivantes : la résiliation du contrat de location (le cas échéant) ou une échéance à cinq ans; une valeur finale est ensuite calculée au-delà de cette période, dans l'hypothèse que les flux de trésorerie des périodes précédentes n'ont pas augmenté. Les flux de trésorerie d'une période de cinq ans ont été utilisés, puisque la prévisibilité de périodes futures ne peut être estimée avec une précision raisonnable.

Une variation de 1% du taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la dépréciation se traduirait par une dépréciation supplémentaire de 41 \$ des marques de commerce et droits de franchise et de 7 \$ des immobilisations corporelles des établissements appartenant à la Société.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité des UGT auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d'utilité exige de la direction qu'elle estime les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de l'UGT et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée. Il a été établi que le goodwill n'avait pas subi de dépréciation au 28 février 2013 et au 30 novembre 2012.

La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13 % pour l'évaluation du goodwill. Aucune augmentation n'a été appliquée aux flux de trésorerie utilisés pour estimer la valeur finale.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La Société revoit les durées d'utilité estimées de ses immobilisations corporelles ainsi que les durées d'utilité déterminées de ses immobilisations incorporelles à la fin de chaque exercice et détermine si les durées d'utilité de certains éléments devraient être raccourcies ou étendues en fonction de divers facteurs, notamment la technologie, la concurrence et la révision de l'offre de services.

Provisions

La Société formule des hypothèses et des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés pour lesquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers.

Produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants

Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés selon l'état d'avancement de l'activité au contrat à la fin de la période de présentation de l'information financière. Ils sont évalués en fonction des coûts du contrat engagés pour le travail effectué à ce jour par rapport au total estimatif des coûts du contrat, sauf dans l'éventualité où cette proportion ne serait pas représentative de l'état d'avancement.

Évaluation des instruments financiers

Pour estimer la juste valeur de certains types d'instruments financiers, la Société a recours à des techniques d'évaluation qui tiennent compte d'intrants qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

De l'avis de la direction, les techniques d'évaluation et les hypothèses retenues sont appropriées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Consolidation des entités ad hoc

La Société doit consolider quelques sociétés ad hoc. Pour ce faire, elle doit formuler des hypothèses à l'égard de certaines informations qui ne sont pas disponibles facilement ou qui ne peuvent être obtenues dans les délais de présentation. Ainsi, des hypothèses et des estimations sont faites pour établir une valeur aux actifs à court terme, aux passifs à court et à long termes ainsi qu'aux résultats d'exploitation en général.

Contrats déficitaires

La Société comptabilise une provision pour contrats déficitaires lorsque les coûts inévitables à engager pour satisfaire à nos obligations en vertu d'un contrat sont supérieurs aux avantages attendus de ce contrat. Cette provision est évaluée à la valeur actualisée du moins élevé des montants suivants : le coût prévu de la résiliation du contrat et le coût net prévu de l'exécution du contrat.

Éventualités

Dans le cours de ses activités, la Société est partie à divers litiges et différends susceptibles de nuire à certains de ses secteurs opérationnels. Les litiges en instance représentent une perte potentielle pour l'entreprise.

MTY comptabilise une perte éventuelle lorsqu'elle estime que cette perte est probable et qu'elle peut être estimée raisonnablement, en fonction de l'information disponible à ce moment. Toute perte ainsi comptabilisée serait imputée au résultat et incluse dans les créditeurs et charges à payer. Tout règlement en espèces serait déduit des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. La direction estime le montant de la perte en analysant les dénouements éventuels et en examinant diverses stratégies à l'égard des litiges et des règlements.

Débiteurs

La Société comptabilise une provision pour créances douteuses sur la base de l'expérience passée, de la situation de chaque établissement, de la situation financière de la contrepartie et de l'ancienneté des créances.

Les créances clients comprennent certaines sommes qui sont échues à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé de provision pour créances douteuses. Puisque la qualité du crédit de la contrepartie n'a pas subi de modification importante, ces sommes sont considérées comme étant recouvrables.

Modifications comptables futures

IFRS 9 « Instruments financiers »

IFRS 9 « Instruments financiers » a été émise en novembre 2009 et renferme les exigences à l'égard des actifs financiers. Elle détermine le classement et l'évaluation d'actifs financiers et remplace les multiples modèles de classement et d'évaluation contenus dans IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » à l'égard des instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte qui ne comporte que deux catégories : le coût amorti et la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace également les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres, lesquels sont constatés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque des instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur le capital investi. Néanmoins, d'autres gains et pertes (y compris des dépréciations) associés à de tels instruments demeurent au cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment.

En octobre 2010, l'IASB a modifié IFRS 9 « Instruments financiers », laquelle a remplacé IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». Cette révision fournit des lignes directrices sur le classement, le reclassement et l'évaluation de passifs financiers ainsi que sur la présentation des gains et pertes par le biais du résultat net des passifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur. Les exigences à l'égard des passifs financiers, ajoutées en octobre 2010, reprennent en large part les exigences de l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », sauf en ce qui concerne les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels seraient généralement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2015. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

En mai 2011, l'IASB a émis IFRS 10 « États financiers consolidés » qui établit les principes pour la préparation et la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui en contrôle une ou plusieurs autres. IFRS 10 propose un même modèle de consolidation qui définit que le contrôle est à la base de la consolidation. La nouvelle norme décrit la façon d'appliquer le principe du contrôle pour identifier les situations où une société en contrôle une autre et doit par conséquent présenter des états financiers consolidés. IFRS 10 définit également l'information qui doit être fournie dans les états financiers consolidés. Elle annule et remplace IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et SIC-12 « Consolidation ó Entités ad hoc ».

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

En mai 2011, l'IASB a émis IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». IFRS 12 intègre, dans une même norme, des directives sur l'information à fournir à l'égard des intérêts détenus dans des filiales, des partenariats et entreprises associées ainsi que dans des entités structurées. L'objectif de la norme est d'exiger d'une entité qu'elle fournisse des informations permettant aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer son exercice du contrôle, les restrictions qui pèsent sur les actifs et passifs consolidés, l'exposition au risque associée à des intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées et la part d'intérêts minoritaires dans les activités d'entités consolidées.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »

En mai 2011, l'IASB a émis un guide sur l'évaluation à la juste valeur qui définit les obligations d'information par voie de note. Ce guide est repris dans IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » et son objectif est d'intégrer, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur selon les IFRS. Il ne définit pas d'autres avenues d'utilisation de la juste valeur.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IAS 1 « Présentation des états financiers »

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 « Présentation des états financiers » pour exiger des entités qui préparent des états financiers conformes aux IFRS qu'elles regroupent les autres éléments du résultat global (AÉRG) susceptibles d'être reclassés au résultat net du compte des résultats et groupent séparément les éléments qui ne seront pas reclassés. Les modifications réaffirment aussi les dispositions actuelles à l'effet que les composantes du résultat net et les AÉRG peuvent être présentés soit en tant qu'éléments d'un état unique de résultat global, soit dans un compte de résultat séparé.

La version modifiée de cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012. Une application anticipée est autorisée.

IAS 19 « Avantages du personnel »

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 « Avantages du personnel » pour améliorer la comptabilisation des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les modifications apportent des améliorations importantes :

- Elles éliminent la possibilité de différer la comptabilisation des gains et pertes connue comme la « méthode corridor » ou « méthode du report et de l'amortissement »;
- Elles simplifient la présentation de l'évolution des actifs et passifs générés par des régimes à prestations définies, notamment en exigeant que les réévaluations soient présentées aux autres éléments du résultat global, ce qui permet de distinguer ces ajustements de ceux fréquemment perçus comme le résultat des activités quotidiennes; et
- Elles améliorent les dispositions relatives aux informations à fournir à l'égard des régimes à prestations définies, notamment par une meilleure information sur les caractéristiques des régimes à prestations définies et sur les risques auxquels s'exposent les entités qui participent à de tels régimes.

La version modifiée de cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Une application anticipée est autorisée.

IFRS 7 « Instruments financiers: informations à fournir » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation »

En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et IAS 32 « Instruments financiers : présentation » dans le cadre de son projet sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. IFRS 7 a été modifiée pour harmoniser l'information à fournir à celle du Financial Accounting Standards Board (FASB), tandis qu'IAS 32 a été modifiée pour clarifier certains éléments et traiter des incohérences rencontrées lors d'une application pratique de la norme.

Les versions modifiées de IFRS 7 et de IAS 32 s'appliquent respectivement de façon rétrospective aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 et du 1er janvier 2014. Une application anticipée est autorisée.

La Société évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés et déterminera si elle opte pour une application anticipée.

Risque lié à l'environnement économique

L'entreprise de la Société est tributaire de nombreux aspects d'un environnement économique général sain qui vont de dépenses de consommation soutenues propres à promouvoir les ventes jusqu'à l'accessibilité au crédit requis pour financer les franchisés et la Société. À la lumière des récentes tourmentes qui ont touché l'économie, le crédit et les marchés financiers, la rentabilité de la Société et le cours de ses actions ne sont pas à l'abri de revers. Les hypothèses de planification actuelles de la Société prévoient que l'industrie de la restauration rapide sera affectée par la récession qui traverse présentement les provinces où elle fait affaires. Cependant, la direction juge que la situation économique actuelle n'aura pas de conséquences majeures sur la Société pour les raisons suivantes : 1) la Société dispose de solides flux de trésorerie; 2) pendant une période de ralentissement économique, les établissements de restauration rapide sont une option abordable pour les consommateurs qui souhaitent prendre un repas à l'extérieur.

Instruments financiers et exposition au risque financier

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent, de par leur nature, certains risques, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers comptabilisés obtenues au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après :

(en milliers \$)	Au 28 février 2013		Au 30 novembre 2012	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie	35 380	35 380	33 036	33 036
Débiteurs	11 930	11 930	13 631	13 631
Prêts à recevoir	804	804	919	919
Charges payées d'avance et dépôts	440	440	338	338
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	10 927	10 927	13 426	13 426
Dette à long terme	7 442	7 442	7 476	7 476

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Trésorerie et équivalents de trésorerie, débiteurs, dépôts, créditeurs et charges à payer ó La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

Prêts à recevoir ó Les prêts à recevoir portent intérêt aux taux du marché; la direction estime donc que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Dette à long terme ó Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d'emprunt estimatif s'appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

Politiques en matière de gestion des risques

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs et à ses passifs financiers. L'analyse qui suit présente une évaluation des risques au 28 février 2013.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses créances clients. Les montants figurant à l'état de la situation financière sont présentés après déduction des provisions pour créances douteuses, que la direction de la Société estime en fonction de l'expérience passée et de son analyse de la conjoncture économique. La Société estime que le risque de crédit lié à ses débiteurs est limité pour les raisons suivantes :

- Sauf pour ce qui est des montants à recevoir de franchises établies dans d'autres pays, la Société s'appuie sur une vaste clientèle répartie surtout au Canada, ce qui limite son risque de crédit.
- La Société inscrit une provision pour créances douteuses lorsque la direction estime que les montants que la Société devrait recouvrer sont inférieurs au montant réel de la créance.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements temporaires est limité du fait que la Société investit ses liquidités excédentaires dans des instruments financiers de première qualité.

Le risque de crédit lié aux prêts à recevoir est semblable à celui lié aux débiteurs. Une provision pour créances douteuses s'élevait à 134 000 \$ est présentement comptabilisée (55 000\$ au 30 novembre 2012) à l'égard des prêts à recevoir.

Risque de change

La Société a conclu des contrats en vue de réduire au minimum son exposition aux fluctuations des devises, notamment en ce qui concerne les achats de café. Au 28 février 2013, la valeur totale de tels contrats s'élevait à environ 289 000 \$.

Sauf en ce qui concerne les contrats mentionnés ci-dessus, la Société est peu exposée au dollar américain; elle en subit les fluctuations à la suite de variations du taux de change, dans la mesure où des opérations sont conclues dans cette devise. De l'avis de la direction, ce risque est plutôt limité.

Au 28 février 2013, la Société disposait d'une encaisse en dollars américains s'élevait à 1 069 000 \$CA contre des débiteurs d'un montant net de 388 000 \$CA. Par conséquent, une variation de 1% du taux de change donnerait lieu à une variation d'environ 15 000 \$CA du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements temporaires. En raison de la nature à très court terme des placements temporaires, le risque que les variations des taux d'intérêt se traduisent par des fluctuations importantes de la juste valeur est considéré comme limité.

La Société est également exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa marge de crédit opérationnelle et d'un emprunt bancaire contracté par une filiale. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait éventuellement devenir plus importante. La marge de crédit n'est actuellement pas utilisée par la Société. Par conséquent, l'exposition au risque de taux d'intérêt est négligeable.

Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel donnerait lieu à une augmentation de 34 000 \$ par année de la charge d'intérêts sur l'emprunt bancaire en cours.

Risque de liquidité

La Société conserve des facilités de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 28 février 2013 :

<i>(en milliers \$)</i>	Valeur	Flux de	Entre 0 et	Entre 6 et	Entre 12 et
	comptable	trésorerie	6 mois	12 mois	24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	10 927	10 927	10 927	-	-
Dettes à long terme	7 442	7 548	4 043	3 218	287
Intérêts sur la dette à long terme	S/O	S/O	148	93	133
	18 369	18 475	15 118	3 311	420

Aperçu

La direction est d'avis que la tendance dans l'industrie de la restauration rapide continuera de croître en réponse à la demande de consommateurs occupés et pressés.

La direction continuera à se centrer sur l'intégration complète des dernières acquisitions et sur l'optimisation de la valeur de ces nouveaux établissements et concepts dans notre groupe.

La direction s'efforce toujours d'offrir à ses clients une vaste gamme de menus innovateurs et des restaurants au décor actuel. L'industrie de la restauration rapide demeurera exigeante et la direction croit qu'en mettant l'accent sur l'offre alimentaire, la constance et l'ambiance, les restaurants de MTY se tailleront une plus forte position pour faire face aux défis.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les rapports déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société de sorte qu'elle prenne des décisions en temps opportun quant à la communication de l'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financières d'établir et de maintenir un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR canadiens.

Le Chef de la direction et le Chef de la direction financière, de même que la direction, après avoir évalué l'efficacité du processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 28 février 2013, ont conclu qu'il était efficace.

Le Chef de la direction, le Chef de la direction financière et la direction ont conclu qu'à leur connaissance et après avoir procédé à une évaluation, au 28 février 2013, aucun changement n'avait été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui ait eu ou soit raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Limites des contrôles et procédures

La direction, y compris son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, croient que si bien conçus et appliqués qu'ils soient, les contrôles et procédures de communication de l'information ou le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que les objectifs des systèmes de contrôles sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôles doit refléter le fait qu'il existe des contraintes au plan des ressources et que les bénéfices des contrôles doivent être évalués en fonction de leurs coûts. Étant donné les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôles, aucun ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et cas de fraude, s'il en est à l'intérieur de la Société, ont été prévenus ou détectés. Ces limites inhérentes comprennent que le jugement des faits lors d'une prise de décision peut être faussé et qu'un incident peut survenir d'une simple erreur ou par méprise. En outre, les contrôles peuvent être contournés par les actes individuels de certaines personnes, par collusion entre deux

personnes ou plusieurs, ou par dérogation non autorisée au contrôle. La conception d'un système de surveillance des contrôles est aussi fondée en partie sur certaines hypothèses à l'égard de la possibilité d'événements futurs et rien ne peut garantir que le système conçu parviendra à atteindre les objectifs qu'il s'est donnés dans toutes les conditions éventuelles futures.

En conséquence, étant donné les limites inhérentes à un système de contrôle efficient, des inexactitudes dues à l'erreur ou à la fraude peuvent survenir et ne pas être détectées.

Limitation de l'étendue de la conception

La direction, de concert avec son président et chef de la direction et son chef de la direction financière, a limité l'étendue de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société pour en exclure les contrôles, politiques et procédures et le contrôle interne à l'égard de l'information financière relatifs à certaines entités ad hoc sur lesquelles la Société est habilitée à exercer un contrôle de fait et qui, par conséquent, ont été consolidées dans les états financiers consolidés de la Société. Pour la période de 3 mois close le 28 février 2013, ces entités ad hoc représentent 0% de l'actif courant de la Société, 0% de son actif non courant, 1% du passif courant de la Société, 0% de son passif à long terme, 5% des produits de la Société et 0% de son résultat.

“Stanley Ma”

Stanley Ma, chef de la direction

“Eric Lefebvre”

Eric Lefebvre, CPA, CA, MBA
Chef de la direction financière